

Services de renseignement

DGSI, DGSE, DRM, DRSD, renseignement territorial : ces services ne conduisent pas d'enquête pénale. Ils surveillent pour prévenir une menace, dans un cadre légal qui leur est propre (la loi de 2015 sur le renseignement) et sous un contrôle administratif, la CNCTR, et non judiciaire.

Les techniques employées ne sont pas documentées lors des procès, donc les moyens utilisés restent flous.

2026-10-062026-10-23

— Menaces concernées

Techniques d'enquête que cette entité peut mettre en œuvre :

IMSI-catcher

Une fausse antenne relais qui capte les téléphones alentour

Pose de balise GPS

Un boîtier qui transmet la position d'un véhicule

Pose de micros et caméras

L'écoute d'un lieu par un dispositif caché

Logiciel espion

Un logiciel qui exfiltre messages, position et sons

